

FE.  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 2000-06 DU 22 MARS 2000

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt  
signé le 30 décembre 1999 entre la République  
du Bénin et l'Association Internationale de  
Développement (AID) dans le cadre du financement  
du Projet d'appui au Développement du Secteur Privé.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 30 décembre 1999 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) pour un montant de vingt deux millions deux cent mille (22,2 millions) DTS soit environ dix neuf milliards deux cent cinquante millions (19.250.000.0000) de francs CFA dans le cadre du financement du projet d'appui au Développement du Secteur Privé.

**Article 2** : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2000

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.**-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU.**-

.../...

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie.

  
Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de l'Industrie et des  
Petites et Moyennes Entreprises

  
Pierre John IGUE.-

Le Ministre Chargé des Relations  
avec les Institutions, la Société  
Civile et les Béninois de l'Extérieur.

  
Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MFE 4 MIPME 4 MCRI-SCBE 4 AUTRES MINISTRES 15 SGG 4 DGBM-  
DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3  
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.